



Séparation avec un bien immobilier

Par **raymonde1963**, le **16/06/2011** à **15:43**

Bonjour,

Je suis mariée depuis 4 ans sous le régime de la communauté des biens. Nous avons acheté une maison il y a 2 ans sous crédit que "je" paye tous les mois.

Nous vivons sous le même toit mais séparés.

Nous voulons divorcer à l'amiable.

J'ai plusieurs question:

- Puis-je récupérer sur la vente de la maison les échéances de crédit que j'ai payé depuis 2ans?
- Etant donné qu'il fait sa vie de son côté "découche 3 jours sans dire où il va, mange à la maison sans moi..." Suis je en droit si je pars un week end dans ma famille sans lui dire ou je suis?
- Quel est le plafond maximum d'un salaire net pour avoir recours à l'aide juridictionnelle?
- Est ce moins cher de prendre un avocat pour deux?
- Quel est la différence entre un divorce à consentement mutuel et à l'amiable? et quel est l'intérêt pour moi?

Par avance merci de votre aide